

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2025

PRÉSENTS : Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Marie DECHESNE, M. Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mme Anne-Claire ROUANET, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE
M. Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Mme Corinne JEANJEAN
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Martial GILLE donne pouvoir à M. Jean-Marc BUGNET
Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Josiane CHAPUS
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Catherine STARON donne pouvoir à M. Damien COMBET

ABSENTS :

Mme Christiane CONSTANT
M. Jérôme CROZET
M. Erwan LE SAUX

SECRÉTAIRE :

M. Pierre FRESSYNET

Ouverture de la séance à 18h30

1/Compte-rendu des décisions de la Présidente et du Bureau selon la délibération du 06 juillet 2020 portant délégation à Madame la Présidente sur la période du 10 mars 2025 au 12 mai 2025

L'assemblée délibérante prend acte à l'unanimité des membres présents des décisions prises sur la période du 10 mars 2025 au 12 mai 2025.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2025

L'assemblée délibérante prend acte, à l'unanimité des membres votants, du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2025

3/RAPPORTS

3.1 – ADMINISTRATION

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2025-46 : Recours au contrat d'apprentissage au sein du pôle Aménagement et Développement Territorial

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-47 : Recours au contrat d'apprentissage au sein du pôle Voirie/Bâtiments

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-48 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-49 : Tickets restaurant : revalorisation de la valeur faciale

M. Fressynet trouve qu'il faudrait plus de coordination entre les communes et la CCVG pour ces avantages. Dans sa commune, le ticket est à 7€. Il y a un gros écart avec un ticket à 10€.

M. Bérard votera contre cette délibération. Dans le contexte économique actuel, très tendu, l'année 2024 a un résultat assez mauvais. L'énergie a augmenté de quatre cent mille euros cette année. Si la ville de Brignais devait s'ajuster, cela lui coûterait soixante-dix mille euros. Il serait incohérent de voter pour la revalorisation des agents de la CCVG et non pour celle des agents de la ville. Le sujet a été évoqué lors de la réunion des vice-présidents, et M. Bérard trouve que le sujet manque de maturité pour le proposer au vote. M. Bérard est d'accord avec la réflexion de M. Fressynet. M. Bérard trouve qu'il est important que tous les agents se sentent dans un environnement homogène.

Mme Gauquelin précise que l'homogénéité est impossible et harmoniser par le bas n'est pas une bonne politique. Dans les communes, il y a des primes de fin d'année qui sont interdites à la CCVG. Faut-il les interdire en communes ? Il n'est pas possible de mutualiser les mêmes primes que ce soit dans les communes ou à la CCVG.

M Combet rappelle qu'il est favorable à cette proposition. Dans la commune de Chaponost, les décisions sociales ne sont pas débattues à la CCVG et M Combet ne trouve pas normal que l'inverse soit vrai. En ce qui concerne l'évolution du pouvoir d'achat des agents, M Combet trouve qu'il y a bien d'autres sujets où il est possible de faire des économies. Dans le contexte actuel, ce n'est pas forcément le sujet où il faut être le plus restrictif. M. Combet n'est pas d'accord avec M Bérard, mais ils ont débattu ensemble. Dans la commune de Chaponost, le ticket n'est pas non plus à 10€.

Mme Rouanet votera contre également. L'augmentation représente 20%, ce qui est énorme. Mme Rouanet ne comprend pas cette évolution soudaine.

Mme Gauquelin précise que le sujet est soudain en conseil communautaire, mais le sujet a déjà été abordé à la communauté de commune dans les ressources humaines.

M. Perraud ne connaissait pas le sujet, mais quand on regarde les chiffres, il y a eu une augmentation en 2022, qui a porté le ticket à 8€ puis une l'augmentation de 2025. Cela fait une augmentation de 25% en 3 ans.

M. Combet rappelle que l'évolution de 25% ne correspond pas à une augmentation de 25% du salaire de l'agent. Dans les structures publiques, il est difficile d'attirer des agents. Ce sont des moyens de les attirer et de les garder. M Combet n'est pas sûr que ces avantages mettent en péril les équilibres globaux de la CCVG. Cela permet de maintenir des bonnes conditions de travail dans la collectivité.

M. Bérard rappelle que l'impact pour la CCVG est peut-être moindre, mais si la même mesure était prise à Brignais, l'impact serait très important.

M. Combet rajoute que le comparatif peut être fait avec la ville de Paris, la métropole.

M. Bérard répond que les élus sont les mêmes autour de la table, dans ce cas précis.

M. Combet rappelle que les décisions prises sur la ville de Chaponost ne sont pas débattues ici.

M. Bérard précise que la question de fond n'est pas sur une harmonisation totale entre la CCVG et les communes, mais le débat sur ces questions, dans un contexte difficile. M Bérard rappelle qu'il aurait aimé que le débat soit plus approfondi. M. Bérard trouve intéressant de parler d'harmonisation, mais sans faire pour autant la même chose. Il est intéressant de voir ce qui est fait dans les communes voisines, pour ne pas créer des décalages ou des conflits. M. Bérard rappelle que la capacité d'auto-financement de la commune est un vrai combat de tous les jours.

Mme Gauquelin précise qu'il faut conforter des gens qui effectuent un travail de qualité, responsable et loyal. C'est un moyen de reconnaissance. Il n'est pas possible de comparer. Les primes de fin d'année sont présentes dans les communes et non à la CCVG. Le ticket dans la ville de Millery est à 7€ et Mme Gauquelin est capable d'expliquer pourquoi elle a voté pour à la CCVG.

Mme Marcillière demande pourquoi il y a une différence de traitement entre les agents des communes et des communautés de communes en termes de prime.

Mme Gauquelin répond que les agents des communautés de communes ont été créés plus tard avec un principe de cadre budgétaire qui n'est été équivalent à celui des communes.

M. Bérard précise qu'il n'aimerait pas que son propos soit mal interprété. Il n'a rien à redire sur le travail des agents de la CCVG. Les agents sont investis.

M. Combet rajoute qu'il est vice-président dans d'autres structures (SYTRAL) et que toutes les décisions sur les volets sociaux ne sont pas toutes calquées les unes aux autres. Il y a des différences dans toutes les structures. M. Combet ne comprend pas que l'on veuille calquer toutes valeurs des tickets restaurant dans les structures. Il n'y aura pas d'évolution si on continue dans ce sens-là.

M. Nowak précise qu'il ne faut pas se tromper de débat. Ce n'est pas parce que certaines communes ne peuvent pas se permettre cette évolution qu'il faut l'appliquer à d'autre structure. Il faut se réjouir pour les agents de la CCVG et pour l'attractivité que cela représente. M. votera pour.

M. Bérard rajoute que la somme engagée pour cela sera une somme en moins en DSC (dotation de solidarité versée par la CCVG aux communes) pour les communes.

M. Combet rajoute que d'après les propos de M. Bérard, il n'y a pas de raison valable d'augmentation de leur pouvoir d'achat. C'est un sujet actuel, important. C'est une raison assez objective pour augmenter la valeur du ticket restaurant.

Les décisions sont adoptées à la majorité avec 5 voix contre : M. Serge BERARD, Me Anne-Claire ROUANET, M. Pierre FRESSYNET, Mme Agnès BERAL, Mme Marie DECHESNE

4 abstentions : M. Jean-François PERRAUD, Mme Valérie GRILLON, M. Jean-Philippe GILLET, Christine MARCILLIERE

2025-50 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dans le cadre d'un accord local

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.2 - AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Mme Françoise Gauquelin

2025-51 : Garantie d'emprunts VILOGIA - 26 rue Étienne Gros à Chaponost pour un montant de 44 701,75 euros

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-52 : Garantie d'emprunts VILOGIA – 20/28 Rue René Chapard à Chaponost pour un montant de 810 316,25 euros

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-53 : Garantie d'emprunts ALLIADE HABITAT – 9 Route de Soucieu à Brignais pour un montant de 350 724 euros

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-54 : PLH3 : Accompagnement à la mise en œuvre de l'observatoire l'habitat et du foncier – Convention agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine Lyonnaise

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.3 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2025-55 : Lutte contre le frelon Vespa Velutina Nigrithorax : avenant à la convention de piégeage de printemps 2025

M. Gillet précise que les pièges ont été distribués sur les marchés des communes de Chaponost et Brignais. La commune de Brignais a racheté 50 pièges, car la demande était très forte.

M. Combet explique que la commande a été faite entre les deux commandes de la CCVG.

M Gillet rajoute qu'il y a eu 70 pièges distribués.

Mme Jeanjean rajoute qu'elle ne pensait pas qu'autant de pièges puissent être distribués sur la commune de Montagny.

M. Bérard demande comment savoir si les pièges fonctionnent bien. Il y a-t-il des retours ?

M. Combet répond que les pièges sont référencés ainsi que le nombre de nids présents. Les pièges fonctionnent moins au printemps qu'en été et automne. Ce sont les reines qui sont piégées. Il faudra attendre les chiffres.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2025-56 : Subvention au Groupe de Défense sanitaire (GDS) du Rhône pour l'organisation de l'édition des fromages fermiers du Rhône

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.4 – MOBILITÉS

Rapporteur : M. Damien Combet

2025-57 : Transport solidaire : conventions de prestation de service pour les communes de Millery, Chaponost et Brignais

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3.5 – AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jérôme Crozet

2025-58 : Réalisation et financement des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 114-Route de Brignais / Chemin des Goules à Vourles

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

4/DIVERS

M. Perraud demande une précision sur le montant pour réaliser les travaux sur l'allée de Vienne. Monsieur trouve que le montant est assez bas.

Mme Gauquelin précise qu'il doit manquer un zéro.

Mme Rouanet rappelle l'événement de demain au Briscope « Les entretiens de ma mémoire ». Le thème est « Dessiner l'histoire ». Il est ouvert aux enseignants et au public. Il y a le lancement de saison culturelle le 19 juin.

M. Combet remercie les maires pour la diffusion des informations sur le festival. L'information est passée dans tous les magazines municipaux. C'est un événement communautaire. Tout est calé d'un point de vue de l'organisation. Il y a un aspect musical, un aspect « food » avec des grands noms de la gastronomie. L'Aqueduc sera mis en lumière de façon bien particulière. Il reste encore quelques places disponibles. Les places de parking sont envisagées.

M. Bérard évoque le sujet de la déchetterie du SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) pour les villes de Brignais, Vourles et Millery. Il y aurait 1 hectare avec une valorisation de plus d'un million d'euros. L'ancienne valorisation, il y a 3 ans, portait sur quatre cent mille euros. Le SITOM semble mettre un coup d'arrêt au projet.

M. Nowak précise qu'il n'y a pas de coup d'arrêt, il s'agit d'une suspension. En 2022, la valorisation était de 40€/m² en zone U. Actuellement l'estimation est à 107€/m². Il y a eu une délibération au SITOM pour acquérir ce terrain. Le budget est de 440 000€. Il n'est pas possible pour le SITOM de revenir sur ce montant inscrit au budget. C'est ce qui est inscrit sur le courrier.

M. Bérard précise qu'il a une exigence quant à la valorisation du terrain, cela étant bien logique dans la recherche d'une bonne et optimum gestion des deniers publics.

M. Nowak précise que le projet est en suspens, le temps d'avoir une réponse argumentée sur l'augmentation des tarifs. Si une ville voisine a un terrain pour ce projet, cela est possible. Le budget ne peut pas s'accroître autant.

M. Bérard est confronté à un problème similaire avec l'achat d'un autre terrain, en négociation avec l'état et dont les prix sont tout aussi importants. Malheureusement il n'y a pas de levier possible.

M. Nowak précise que lors du prochain conseil du SITOM le sujet sera exposé. La possibilité de location est envisagée. La location sera portée uniquement par la CCVG. Si c'est une acquisition, l'investissement sera porté par les 3 communautés de communes qui porteront le projet. Si c'est de la location, uniquement la CCVG sera concernée et elle portera sur le financement seulement. C'est pourquoi il précise ne pas y être très favorable.

M. Bérard précise que les enjeux pour les communautés de communes sont différents. Dans les secteurs très urbanisés, les tarifs sont plus élevés. Si une entreprise s'intéresse à ce terrain, les prix seraient encore plus élevés. Il ne faut pas oublier que ce sont les taxes payées par les citoyens qui financent ces projets. M Bérard pense que le



prix ne pourra pas être baissé. Les échéances sont repoussées et le projet ne pourra pas être commencé avant la fin du mandat.

M. Nowak précise que le projet n'est pas clôturé, mais suspendu. Monsieur votera contre une location, estimant que le principe n'est pas cohérent avec la philosophie du SITOM.

M. Bérard rappelle que la compétence « ordures ménagères » est, institutionnellement, portée par la communauté de communes. À la demande des maires, la compétence ordures ménagères est une compétence subdéléguée au syndicat. M. Bérard se demande s'il ne serait pas envisageable d'augmenter la part des ménages à cette taxe, environ 2€ par ménage, pour envisager ce projet, du fait des tarifs fonciers de leur environnement.

M. Nowak rappelle que le principe d'un syndicat est de supporter ces coûts.

M. Bérard rappelle que ce syndicat a été créé il y a 50 ans, alors qu'il n'y avait pas de communauté de commune. Il est important de s'interroger sur l'importance de l'organisation du territoire et quelles compétences sont déléguées. La question est portée sur la gestion des déchets sur le territoire de la CCVG et pas simplement des communes.

Mme Gauquelin rappelle que l'ensemble des communes avait voté la délégation des déchets aux SITOM. Il faut prendre en compte l'importance de la gestion et l'impact sur les tarifs que peut avoir un syndicat. Le territoire a de nombreuses contraintes.

M Combet précise juste qu'à la suite d'une erreur d'évaluation du terrain, il y a 3 ans aujourd'hui, de nombreuses années ont été perdues. C'est une erreur d'estimation qui est indépendante de la CCVG et qui contraint maintenant l'ensemble des acteurs.

M. Nowak rajoute que la personne est incapable de comprendre la dernière estimation.

Mme Gauquelin précise qu'il y a une absence d'uniformité sur le territoire, car les 3 autres communes n'ont pas les mêmes évaluateurs et aucune donnée ne correspond.

M. Nowak a décortiqué l'estimation de 2022. L'augmentation n'est pas explicable.

M. Bérard veut bien reparler avec le SITOM pour la location. Le bail à construction est un sujet à discuter pour les années à venir. M Bérard pense qu'il faut voir le projet dans son ensemble.

M. Perraud rebondit sur la gestion des domaines. Il y a eu des problèmes avec la gestion des domaines. Il devrait être possible d'avoir une d'explication collective pour la CCVG. Le service des domaines dépend du directeur départemental des services fiscaux du Rhône. Il faudrait revoir le sujet pour éviter de se retrouver dans la même situation une prochaine fois. À l'époque le service des domaines était le seul à avoir les informations sur les ventes et le prix des ventes. En 2025, l'information est plus facile à avoir. Il ne devrait pas avoir de tel problème d'écart.

Il a été précisé qu'une demande en ce sens, a été effectuée pour l'étude des différences accompagnée de pièces complémentaires. Cela ne concerne que les villes de Brignais et Chaponost. Pour les villes de Millery, Vourles et Montagny, tout se passe très bien.

Il est demandé s'il existe des procédures légales pour remettre en cause cette évaluation.

M. Bérard répond qu'il y a la justice, inspection du travail. Le Préfet ne doit pas avoir beaucoup de leviers pour agir.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 20h

À Vourles, le 27 mai 2025

Françoise GAUQUELIN
Présidente

Signé le 20/06/2025,
GAUQUELIN Françoise

Pierre FRESSYNET
Le secrétaire de séance